



AGIR POUR LE LOGEMENT

38, rue Roger Godard
80420 Flixecourt

03 22 39 11 73
www.flix-immobilier.fr

Vente d'immeuble à usage d'habitation

Tarif des honoraires TTC en euros à la charge des acquéreurs

Prix de Vente	Frais de négociation	
de 50 000 à 75 000	5 000	
de 75 001 à 90 000	5 500	
de 90 001 à 115 000	6 000	
de 115 001 à 130 000	6 500	
de 130 001 à 150 000	7 000	
de 150 001 à 170 000	7 500	
de 170 001 à 195 000	8 000	
de 195 001 à 215 000	8 500	
de 215 001 à 230 000	9 000	
de 230 001 à 250 000	9 500	
de 250 001 à 270 000	10 000	
de 270 001 à 290 000	10 500	
de 290 001 à 310 000	11 000	
de 310 001 à 330 000	11 500	
de 330 001 à 350 000	12 000	
de 350 001 à 370 000	12 500	
de 370 001 à 390 000	13 000	
de 390 001 à 410 000	13 500	
Au-delà de 410 001 la commission sera forfaitaire	14 000	

Pour les biens dont le prix de vente est inférieur à 50 000 €, la commission forfaitaire est de 4 000 €.

Barème actualisé le 24 Nov 2017.



38, rue Roger Godard
80420 Flixecourt
03 22 39 11 73
www.flix-immobilier.fr



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATIONS

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹ A LA CHARGE DU

LOCAUX D'HABITATION
OU MIXTES (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- Entremise/négociation	50 € ttc ³	Bailleur
- Visite, constitution du dossier, rédaction du Bail ²	1/2 Loyer ttc 1/2 Loyer ttc	Bailleur Locataire
- Etat des lieux location vide ²	1/2 Loyer ttc 1/2 Loyer ttc	Bailleur Locataire
- Etat des lieux location meublée ²	1/2 Loyer ttc 1/2 Loyer ttc	Bailleur Locataire

1) TVA 20%

2) Le montant TTC imputé au Locataire ne peut excéder celui imputé au Bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par décret :

- **LES HONORAIRES DE LOCATION IMPUTABLES AU LOCATAIRE SONT PLAFONNES :**
 - En zones très tendues, à 12 € TTC/m² de surface habitable
 - En zone tendues, à 10 € TTC/m² de surface habitable
 - En dehors de ces zones, à 8 € TTC /m² de surface habitable

Ces honoraires concernent uniquement les prestations de visite, de constitution de dossier du locataire et de la rédaction du bail.

- **LES HONORAIRES POUR LA REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX SONT PLAFONNES 3 € TTC LE M² DE SURFACE HABITABLE, QUELLE QUE SOIT LA ZONE CONCERNEE.**

3) Par bail de location

BAREME ACTUALISE NOV 2017